



SÉANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 15 septembre 2025, à 19 h.

Sont présents :
Madame la conseillère Anne Scott
Madame la conseillère Chantal Goyette
Monsieur le conseiller Daniel Grenier
Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy
Monsieur le conseiller Kevin Vocino
Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux
Madame la conseillère Mélanie Roldan
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

sous la présidence de monsieur le maire
Normand Dyotte

Sont aussi présents :
Monsieur Martin Lavoie, directeur général
Me Linda Chau, greffière adjointe et directrice
adjointe des Services juridiques
Madame Geneviève Perreault, directrice du
Service de l'urbanisme

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 19 h 07.

1. CONSEIL MUNICIPAL

25-09-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1. Adoption de l'ordre du jour

1.2. Adoption - procès-verbal du 25 août 2025

- 1.3. Départs des conseillères Marie-Josée Lemieux et Anne Scott - remerciements

2. DIRECTION GÉNÉRALE

3. SERVICE DES COMMUNICATIONS

4. SERVICE DES FINANCES

- 4.1. Dépôts - rapports des déboursés et des virements budgétaires
- 4.2. Entérinement de contrat - terminaux de paiements
- 4.3. Octroi de contrat - fourniture de vêtements de travail 2026-2027 - 2025-FI-52
- 4.4. Octroi de contrat - vérificateur externe pour les exercices financiers 2025 à 2027 - 2025-FI-59

5. SERVICE DU GÉNIE

- 5.1. Octroi de contrat - infrastructures pour le chalet du parc de la Fonderie - appel d'offres 2514-ST
- 5.2. Octroi de contrat - mobilier de bureau pour l'Atelier 25 - 2025-ST-07

6. SERVICES JURIDIQUES

- 6.1. Autorisation de signatures - entente et acte de cession des rues - TOD de la gare, phases I et II
- 6.2. Retrait du domaine public - ensemble de lots (avenue Liberté et site de la future école primaire)

7. SERVICE DES LOISIRS

- 7.1. Aide financière - athlètes
- 7.2. Aide financière - Programme d'aide - dons, commandites et activités de représentation
- 7.3. Demande d'aide financière - développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2025-2026

8. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 8.1. Dépôt - liste des personnes engagées - période du 26 août au 15 septembre 2025
- 8.2. Autorisation de signatures - lettre d'entente BA-2025-09
- 8.3. Nomination - *cheffe de division*, Stratégie et innovation

- 8.4. Création, modifications et abolitions de postes cadres, Service des travaux publics

9. SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

10. SERVICE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET INNOVATION

- 10.1. Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale, volet soutien - prolongement du boulevard de Sardaigne, phase 2
- 10.2. Demande d'aide financière - soutien aux initiatives de commémoration - 50^e anniversaire de la bibliothèque

11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

- 11.1. Autorisation de signature - entente relative au déneigement 2025-2026 - accès à la gare de train de banlieue
- 11.2. Octroi de contrat - service de buanderie et location de vêtements de travail - appel d'offres 2541-TP

12. SERVICE DE L'URBANISME

- 12.1. Approbation - demandes de P.I.I.A. - 26 août 2025
- 12.2. Demandes de dérogations mineures

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 13.1. Avis de motion et dépôt du projet - Règlement 1008-017 (circulation)
- 13.2. Avis de motion, dépôt et adoption du premier projet - Règlement 5000-073 (usages industriels et hauteur de bâtiment - zone I-409)
- 13.3. Assemblée publique de consultation et adoption du second projet - Règlement 5000-072 (usage Hôtel - zone C-411)
- 13.4. Assemblée publique de consultation et adoption - Règlement 5003-012 (exclusions - raccordement au réseau gazier)
- 13.5. Dépôts - Règlements d'emprunt 1538 et 1539 - certificats sur les résultats des registres

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, nous vous prions de vous identifier en donnant votre nom, prénom et adresse. Ces renseignements permettront à la Ville d'assurer un suivi approprié à l'égard de votre demande ou d'une problématique soulevée.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

25-09-02 ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DU 25 AOÛT 2025

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance du conseil du 25 août 2025.

25-09-03 DÉPARTS DES CONSEILLÈRES MARIE-JOSÉE LEMIEUX ET ANNE SCOTT - REMERCIEMENTS

CONSIDÉRANT QUE mesdames les conseillères Marie-Josée Lemieux et Anne Scott ont annoncé qu'elles ne solliciteraient pas un nouveau mandat;

CONSIDÉRANT QUE madame Lemieux a occupé le poste de conseillère municipale de la Ville de Candiac pendant 14 ans, soit depuis le 16 octobre 2011 et qu'elle a, au cours de son mandat, présidé des commissions permanentes du conseil municipal ainsi que divers comités;

CONSIDÉRANT QUE madame Scott a occupé le poste de conseillère municipale de la Ville de Candiac pendant 16 ans, soit depuis le 1^{er} novembre 2009, qu'elle a, au cours de son mandat, présidé des commissions permanentes du conseil municipal ainsi que divers comités, dont le comité consultatif d'urbanisme, et qu'elle a agi à titre de mairesse suppléante à de nombreuses reprises;

CONSIDÉRANT QUE mesdames Lemieux et Scott ont rempli leurs obligations avec intégrité, honnêteté, loyauté et diligence, tout en faisant preuve d'un grand sens du devoir et de serviabilité envers la Ville de Candiac et ses citoyens.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le maire de la Ville de Candiac, monsieur Normand Dyotte, ainsi que tous les membres du conseil, remercient mesdames Marie-Josée Lemieux et Anne Scott pour le travail accompli au sein du conseil municipal depuis plusieurs années, et ce, par leur contribution à la vie politique, communautaire et sociale de la Ville.

2025-0343

2. *DIRECTION GÉNÉRALE*

3. *SERVICE DES COMMUNICATIONS*

4. SERVICE DES FINANCES

25-09-04 DÉPÔTS - RAPPORTS DES DÉBOURSÉS ET DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES

La trésorière dépose au conseil les rapports suivants :

- les déboursés effectués et autorisés pour la période du 1^{er} au 31 août 2025 pour un total de 6 157 402,98 \$;
- les virements budgétaires pour la période du 1^{er} au 31 août 2025.

Le conseil prend acte de ces dépôts.

2025-0337

25-09-05 ENTÉRINEMENT DE CONTRAT - TERMINAUX DE PAIEMENTS

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Fiserv Canada Ltd le contrat de fourniture des terminaux de paiements avec le système *Clover*, pour un montant annuel approximatif de 15 000 \$, plus les taxes applicables, pour une durée initiale de 4 ans, renouvelable automatiquement pour des durées de 6 mois;

QUE soit approuvée l'*Entente de traitement du marchand*, telle que soumise aux membres du conseil, rétroactivement au 19 février 2025;

QUE soit entérinée sa signature par l'ancien directeur général, monsieur Alain Desjardins, pour et au nom de la Ville de Candiac;

QUE la trésorière ou la trésorière adjointe soit mandatée afin d'assurer la transition et le suivi de la mise en place des nouveaux terminaux de paiements.

2025-0097

25-09-06 OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL 2026-2027 - 2025-FI-52

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Les Entreprises de cuir C.H.R. inc. (Le bottier du Cinq enr.) le contrat relatif à la fourniture de vêtements de travail, aux prix unitaires soumis, pour les périodes et prix suivants :

Périodes	Montants approximatifs plus les taxes applicables
2025-2026	38 132,42 \$
2026-2027	35 495,67 \$

QUE la demande de prix 2025-FI-52, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

2025-0338

**25-09-07 OCTROI DE CONTRAT - VÉRIFICATEUR
EXTERNE POUR LES EXERCICES FINANCIERS
2025 À 2027 - 2025-FI-59**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Raymond Chabot Grant Thorton S.E.N.C.R.L. le contrat d'audit des états financiers consolidés pour les exercices financiers 2025, 2026 et 2027, pour un montant de 109 300 \$, plus les taxes applicables;

QUE la demande de prix 2025-FI-59, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

2025-0321

5. SERVICE DU GÉNIE

**25-09-08 OCTROI DE CONTRAT - INFRASTRUCTURES
POUR LE CHALET DU PARC DE LA FONDERIE -
APPEL D'OFFRES 2514-ST**

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2514-ST, trois entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Réalisation Dynamique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de construction des infrastructures pour le futur chalet du parc de la Fonderie, aux prix unitaires et forfaitaires soumis, pour un montant approximatif de 232 903,90 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents de l'appel d'offres 2514-ST, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties;

QUE les crédits requis soient puisés à même les fonds disponibles du Règlement d'emprunt 1493.

2025-0317

**25-09-09 OCTROI DE CONTRAT - MOBILIER DE BUREAU
POUR L'ATELIER 25 - 2025-ST-07**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Librairie du Richelieu inc. le contrat pour l'acquisition, la livraison et l'installation du mobilier de bureau à l'Atelier 25, aux prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 72 611 \$, plus les taxes applicables;

QUE la demande de prix 2025-ST-07, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties;

QUE les crédits requis soient puisés à même le solde non utilisé du projet DEV23-065.

2025-0313

6. *SERVICES JURIDIQUES*

**25-09-10 AUTORISATION DE SIGNATURES - ENTENTE ET
ACTE DE CESSIION DES RUES - TOD DE LA GARE,
PHASES I ET II**

CONSIDÉRANT les ententes relatives à des travaux municipaux pour le développement domiciliaire TOD de la gare, phases 1 et 2, conclues entre la Ville de Candiac et 9225-8813 Québec inc. (BROAD/BODA) respectivement le 25 novembre 2019 et le 28 février 2020.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée l'entente de cession des infrastructures et partage des coûts, telle que soumise aux membres du conseil;

QUE la directrice du Service de l'urbanisme ou le directeur général soit autorisé(e) à signer une telle entente et à y apporter les modifications jugées nécessaires, le cas échéant, pour et au nom de la Ville de Candiac;

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice ou la directrice adjointe des Services juridiques soient désignés signataires de l'acte de cession notarié à intervenir relativement aux infrastructures, ainsi que tous documents incidents à cet acte, pour et au nom de la Ville de Candiac;

QUE tous les frais inhérents à cette cession soient assumés par le promoteur cédant, conformément aux ententes susmentionnées.

2025-0327

25-09-11 RETRAIT DU DOMAINE PUBLIC - ENSEMBLE DE LOTS (AVENUE LIBERTÉ ET SITE DE LA FUTURE ÉCOLE PRIMAIRE)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac s'est engagée à vendre les lots 3 068 929, 3 068 930, 3 068 931, 3 131 831, 3 446 205, 6 632 294 et 6 632 295 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, à Acquisitions Rosefellow inc., au terme d'une promesse de vente de terrain intervenue le 30 avril 2025 (résolution 25-04-42);

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est engagée à céder les lots 2 094 011 et 6 409 613 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, au Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) au terme d'une promesse bilatérale de cession et d'acquisition de terrain intervenue le 19 mars 2025 (résolution 25-03-31);

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est engagée à céder le lot 6 409 612 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada au terme d'une promesse de cession de terrain intervenue le 24 mai 2024;

CONSIDÉRANT QU'avant de vendre ou céder les lots ci-haut mentionnés, la Ville doit les retirer de son domaine public.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

Que la Ville de Candiac retire de son domaine public les lots suivants :

- les lots 3 068 929, 3 068 930, 3 068 931, 3 131 831, 3 446 205, 6 632 294 et 6 632 295 situés à proximité de la rue Liberté et ayant une superficie totale approximative de 45 813,8 mètres carrés;
- les lots 2 094 011 et 6 409 613 affectés à la construction d'une nouvelle école primaire et ayant une superficie totale approximative de 11 946,9 mètres carrés;
- le lot 6 409 612 en bordure de la voie ferrée et ayant une superficie approximative de 563,6 mètres carrés.

2025-0334

7. SERVICE DES LOISIRS

25-09-12 AIDE FINANCIÈRE - ATHLÈTES

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient accordées les aides financières suivantes :

Événements	Noms des participants	Montants
Championnat provincial collégial de volleyball, du 17 au 23 février 2025, à Longueuil (Québec)	Madame Ann-Sophie Provencher	150 \$
	Madame Gabrielle Provencher	150 \$
I Americas Junior & Senior Shooting Championship, tir, du 27 février au 6 mars 2025, à Asuncion (Paraguay)	Madame Yanka Vasileva	500 \$
Championnat provincial de ringuette, du 14 au 16 mars 2025, à Montréal (Québec)	Madame Émilie Potvin	150 \$
The Cheerleading Worlds 2025, du 25 au 28 avril 2025, à Orlando (Floride)	Madame Maude Boudreau	500 \$
Coupe Québec Espoirs, cyclisme, événements tenus de mai à août 2025 dans diverses régions du Québec	Madame Marianne Fortin	150 \$
	Madame Frédérique Beauregard	150 \$
Coupe Canada de volleyball, du 22 au 27 juillet 2025, à St. Catharines (Ontario)	Madame Amanda Tougas-Jacques	300 \$
World Aquatics Masters Championships, natation artistique, du 26 juillet au 22 août 2025, à Singapour	Madame France Cambronne	500 \$
Jeux du Québec 2025, soccer, du 29 juillet au 2 août 2025, à Trois-Rivières (Québec)	Monsieur Édouard Fortin	150 \$

25-09-13 AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE -
DONS, COMMANDITES ET ACTIVITÉS DE
REPRÉSENTATION

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit accordée l'aide financière suivante :

<i>Programme d'aide - dons, commandites et activités de représentation</i>			
Organisme	Activité	Nature du soutien	Valeur
Fondation Gisèle Faubert	Soirée de levée de fonds <i>Happening 2025</i> le 18 octobre 2025	Commandite en service - gratuité de salle	3 832 \$

2025-0328

25-09-14 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE -
DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES
2025-2026

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisée madame Patricia Lemieux, cheffe de division, Bibliothèque et relations avec la collectivité, à signer et à présenter, pour et au nom de la Ville de Candiac, une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2025-2026 et qu'elle soit autorisée à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à cette demande.

2025-0315

8. *SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES*

25-09-15 DÉPÔT - LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES -
PÉRIODE DU 26 AOÛT AU 15 SEPTEMBRE 2025

La directrice du Service des ressources humaines dépose la liste des personnes engagées pour la période du 26 août au 15 septembre 2025.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

2025-0324

**25-09-16 AUTORISATION DE SIGNATURES - LETTRE
D'ENTENTE BA-2025-09**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvées les conditions de la lettre d'entente BA-2025-09 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912, cols blancs, relative à l'attribution d'un poste de *coordonnatrice-projets organisationnels et financement*, division Stratégie et innovation, temps plein régulier, classe 9, Direction générale;

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

2025-0340

**25-09-17 NOMINATION - CHEFFE DE DIVISION,
STRATÉGIE ET INNOVATION**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit nommée madame Anna-Claude Poulin au poste de *cheffe de division*, Stratégie et innovation, Direction générale, à compter de la date inscrite à la lettre de la directrice du Service des ressources humaines et conservée au dossier de l'employée, et aux conditions stipulées à la *Politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre de la Ville de Candiac*.

2025-0331

**25-09-18 CRÉATION, MODIFICATIONS ET ABOLITIONS DE
POSTES CADRES, SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit créé le poste cadre permanent de *chef de division*, Projets, Service des travaux publics, temps plein, et que la classe 12 de la grille salariale des employés cadres intermédiaires et de premier niveau soit attribuée à ce poste;

QUE soit modifié le poste de *surintendant*, division Alimentation en eau, pour *chef de division*. Alimentation en eau, Service des travaux publics, et que la classe 12 de la grille salariale des employés cadres intermédiaires et de premier niveau soit attribuée à ce poste;

QUE soit modifié le poste de *chef de section*, Bâtiments pour *chef de section*, Bâtiments et mécanique, Service des travaux publics, et que la classe 11 de la grille salariale des employés cadres intermédiaires et de premier niveau soit attribuée à ce poste;

QUE ces postes soient assujettis à la *Politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre de la Ville de Candiac*;

QUE soient abolis les postes de *conseiller en environnement* et *chef de section*, Mécanique, Service des travaux publics.

2025-0332

9. SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

10. SERVICE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET INNOVATION

25-09-19 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET SOUTIEN - PROLONGEMENT DU BOULEVARD DE SARDAIGNE, PHASE 2

CONSIDÉRANT QUE le *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac désire présenter une demande d'aide financière au PAVL, volet soutien, du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour le prolongement du boulevard de Sardaigne;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE la Ville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet de la Ville, monsieur Martin Lavoie, directeur général, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

QUE la Ville certifie que le directeur général ou son remplaçant est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

2025-0329

**25-09-20 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - SOUTIEN AUX
INITIATIVES DE COMMÉMORATION -
50^E ANNIVERSAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac désire présenter une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour le 50^e anniversaire de la bibliothèque de Candiac dans le cadre de l'appel de projets pour le soutien aux initiatives de commémoration;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance des conditions d'octroi de l'aide financière et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière à l'appel de projets susmentionné afin d'obtenir une subvention pour la Ville de Candiac;

QUE le directeur général ou son remplaçant soit désigné signataire et autorisé à déposer la demande d'aide financière et tout autre document qui en découle, pour et au nom de la Ville de Candiac.

2025-0318

11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

25-09-21 **AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE
RELATIVE AU DÉNEIGEMENT 2025-2026 - ACCÈS
À LA GARE DE TRAIN DE BANLIEUE**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée *l'Entente relative au déneigement - accès à la gare de train de banlieue Candiac*, pour la période hivernale 2025-2026, à intervenir avec Groupe Maison Candiac inc., telle que soumise aux membres du conseil;

QUE la directrice du Service des travaux publics ou son remplaçant soit autorisé(e) à signer cette entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

2025-0330

25-09-22 **OCTROI DE CONTRAT - SERVICE DE BUANDERIE
ET LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL -
APPEL D'OFFRES 2541-TP**

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2541-TP, une seule entreprise a soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Solution Soksipe inc., soumissionnaire conforme, le contrat de service de buanderie et location de vêtements de travail, aux prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 19 749,60 \$, plus les taxes applicables, pour la période du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026;

QUE le contrat soit reconduit automatiquement pour les périodes et prix suivants, sous réserve de l'article 2 du devis :

Périodes	Montants approximatifs plus les taxes applicables
1 ^{er} octobre 2026 au 30 septembre 2027	19 749,60 \$
1 ^{er} octobre 2027 au 30 septembre 2028	19 749,60 \$
1 ^{er} octobre 2028 au 30 septembre 2029	19 749,60 \$
1 ^{er} octobre 2029 au 30 septembre 2030	19 749,60 \$

QUE les documents de l'appel d'offres 2541-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

2025-0336

12. SERVICE DE L'URBANISME

25-09-23 APPROBATION - DEMANDES DE P.I.I.A. - 26 AOÛT 2025

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 26 août 2025.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvés les plans d'implantation et d'intégration architecturale des demandes suivantes :

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR LA CONSTRUCTION D'UN CHALET DE PARC			
Approuver la demande de PIIA pour la construction d'un chalet de parc à la place de la Fonderie à l'adresse suivante :			
N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Conditions
CCU-2025-08-044	Lot 6 294 370 270, rue d'Ambre	2025-20055	• Approbation de la demande de dérogation mineure 2025-20056; • Intégration des éléments de ventilation en façade arrière; • Peinture de la même couleur que la brique.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR AGRANDISSEMENT			
Approuver la demande de PIIA pour l'agrandissement d'un bâtiment unifamilial de structure isolée à l'adresse suivante :			
N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Condition
CCU-2025-08-046	25, avenue Galilée	2025-20036	s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR MODIFICATION D'UN PIIA APPROUVÉ			
Approuver la demande de PIIA pour la modification d'un PIIA approuvé (résolution 24-11-19) pour l'agrandissement d'un bâtiment unifamilial de structure isolée à l'adresse suivante :			
N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Condition
CCU-2025-08-049	1, rue d'Armagnac	2025-20040	s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR MODIFICATION DE FAÇADES			
Approuver les demandes de PIIA pour la modification de façades d'un bâtiment unifamilial ou multifamilial aux adresses suivantes :			
N ^{os} recommandations	Adresses	N ^{os} demandes PIIA	Condition
CCU-2025-08-047	98, avenue Mermoz	2025-20045	s.o.
CCU-2025-08-048	43, rue de Chantilly	2025-20060	s.o.
CCU-2025-08-050	15, avenue Calvin	2025-20054	s.o.
CCU-2025-08-051	25, avenue Jacques	2025-20044	s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR AFFICHAGE			
Approuver les demandes de PIIA pour l’affichage d’un bâtiment commercial aux adresses suivantes :			
N ^{os} recommandations	Adresses	N ^{os} demandes PIIA	Conditions
CCU-2025-08-052	80, rue de Strasbourg	2025-20032	• Approbation de la demande de dérogation mineure 2025-20051.
CCU-2025-08-054	201, rue de Strasbourg	2025-20046	s.o.
CCU-2025-08-055	1, boulevard Montcalm Nord	2024-20100	• Approbation de la demande de dérogation mineure 2025-20007.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR CONSTRUCTION INDUSTRIELLE			
Approuver la demande de PIIA pour la construction d’un bâtiment industriel de structure isolée à l’adresse suivante :			
N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Condition
CCU-2025-08-058	108, avenue Liberté	2025-20050	• Maintenir un accès-pompier à moins de 15 mètres de l’entrée principale.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE			
Approuver la demande de PIIA pour la construction d’un bâtiment unifamilial de structure isolée à l’adresse suivante :			
N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Condition
CCU-2025-08-059	22, place de Calais	2025-20053	s.o.

25-09-24 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

a) Consultation du public sur ces demandes :

Monsieur le maire, Normand Dyotte, explique l'objet des dérogations mineures et demande aux personnes présentes si l'une d'elles désire se faire entendre sur les demandes suivantes :

- 270, rue d’Ambre;
- 80, rue de Strasbourg;
- 1, boulevard Montcalm Nord;
- 100, boulevard de l’Industrie.

Il n'y a aucune intervention.

b) Décisions du conseil :

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d’urbanisme.

CONSIDÉRANT la publication des avis publics de consultation.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient accordées les dérogations mineures suivantes au *Règlement 5000 de zonage* à l’égard des immeubles identifiés ci-après et faisant partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie :

270, RUE D'AMBRE LOT 6 294 370 ZONE P-159	
No recommandation	CCU-2025-08-045
Dérogation mineure	• Un pourcentage de maçonnerie de 31 % sur la façade principale du bâtiment au lieu d'un minimum de 80 %.

80, RUE DE STRASBOURG LOT 3 797 780 ZONE C-411	
No recommandation	CCU-2025-08-053
Dérogation mineure	• Une enseigne installée sur une marquise et devant les fenêtres du bâtiment principal, alors que le règlement l'interdit.

1, BOULEVARD MONTCALM NORD LOT 2 094 089 ZONE C-138	
No recommandation	CCU-2025-08-056
Dérogation mineure	Une enseigne installée sur le toit d'un bâtiment, alors que le règlement l'interdit.

100, BOULEVARD DE L'INDUSTRIE LOT 2 094 077 ZONE I-142	
No recommandation	CCU-2025-08-057
Dérogation mineure	Une seconde enseigne rattachée à un bâtiment au lieu d'une seule pour un bâtiment n'ayant pas une longueur de mur avant excédant 180 mètres linéaires.

2025-0316

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

**25-09-25 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET -
RÈGLEMENT 1008-017 (CIRCULATION)**

Monsieur le conseiller Vincent Chatel donne un avis de motion à l'effet que le *Règlement 1008-017 modifiant le Règlement concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de réviser et d'ajouter des plans relatifs au stationnement et au virage obligatoire ou interdit* sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

Il dépose ce projet de règlement à la présente séance et une copie est disponible pour consultation du public.

2025-0323

**25-09-26 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET ADOPTION DU
PREMIER PROJET - RÈGLEMENT 5000-073
(USAGES INDUSTRIELS ET HAUTEUR DE
BÂTIMENT - ZONE I-409)**

Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux donne un avis de motion à l'effet que le Règlement 5000-073 sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

Elle dépose ce projet de règlement à la présente séance et une copie est disponible pour consultation du public.

Il est également proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le premier projet de règlement intitulé : *Règlement 5000-073 modifiant le Règlement de zonage afin d'ajuster les dispositions particulières applicables aux usages industriels dont l'activité principale est reliée au transport de marchandises et d'ajouter une norme relative à la hauteur d'un bâtiment dans la zone I-409;*

QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée au 24 novembre 2025, à 19 heures, ou à toute autre date fixée par la directrice ou la directrice adjointe des Services juridiques.

2025-0335

**25-09-27 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET
ADOPTION DU SECOND PROJET - RÈGLEMENT
5000-072 (USAGE HÔTEL - ZONE C-411)**

a) Assemblée publique de consultation :

Monsieur le maire, Normand Dyotte, désigne la directrice du Service de l'urbanisme, madame Geneviève Perreault, afin d'expliquer l'objet du projet de Règlement 5000-072. Par la suite, monsieur Dyotte invite les personnes qui désirent s'exprimer à se faire entendre. Il n'y a aucune intervention.

b) Adoption du second projet de règlement :

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion et le dépôt du projet de Règlement 5000-072 ont été donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 25 août 2025 et que, lors de cette même séance, le premier projet de règlement a été adopté et rendu disponible pour consultation du public;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 15 septembre 2025 et qu'une copie du projet de règlement est disponible pour consultation du public.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le second projet de règlement intitulé : *Règlement 5000-072 modifiant le Règlement de zonage concernant le nombre d'hôtel autorisé dans le secteur comprenant la zone C-411.*

2025-0319

**25-09-28 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET
ADOPTION - RÈGLEMENT 5003-012
(EXCLUSIONS - RACCORDEMENT AU RÉSEAU
GAZIER)**

a) Assemblée publique de consultation :

Monsieur le maire, Normand Dyotte, désigne la directrice du Service de l'urbanisme, madame Geneviève Perreault, afin d'expliquer l'objet du projet de Règlement 5003-012. Par la suite, monsieur Dyotte invite les personnes qui désirent s'exprimer à se faire entendre. Il n'y a aucune intervention.

b) Adoption du règlement :

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion et le dépôt du projet de Règlement 5003-012 ont été donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 25 août 2025 et que, lors de cette même séance, le projet de règlement a été adopté et rendu disponible pour consultation du public;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 15 septembre 2025 et qu'une copie du projet de règlement est disponible pour consultation du public.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le règlement intitulé : *Règlement 5003-012 modifiant le Règlement de construction afin d'exclure certaines zones de l'interdiction de raccorder au réseau gazier tout nouveau bâtiment comprenant un usage résidentiel ou un appareil fonctionnant aux combustibles gazeux.*

2025-0320

**25-09-29 DÉPÔTS - RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 1538 ET
1539 - CERTIFICATS SUR LES RÉSULTATS DES
REGISTRES**

À la suite de la tenue de registres les 2, 3 et 4 septembre 2025, la directrice adjointe des Services juridiques dépose, à la présente séance, deux certificats sur les résultats des procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant les Règlements d'emprunt 1538 et 1539.

Aucune personne habile à voter n'ayant apposé sa signature aux registres, ces règlements sont, par conséquent, réputés approuvés par les personnes habiles à voter de tout le territoire de la municipalité.

Le conseil prend acte de ces dépôts.

2025-0322

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Normand Dyotte invite les citoyens
présents à la période de questions.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à
20 h 15.

NORMAND DYOTTE
Maire

LINDA CHAU, avocate
Greffière adjointe et
directrice adjointe